

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2807

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 33

À la fin de l’alinéa 23, substituer aux références :

« aux articles L. 2135-9 à L. 2135-18 »,

les références :

« à la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel